



NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
10	10	8

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE PAREY SAINT CESAIRE

SÉANCE DU 17 JANVIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix sept janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie de Parey Saint Césaire, sous la présidence de M. Jacques MANGIN, le Maire.

PRÉSENTS :

Mme BORD Emeline,
M CLAUDIN Marc, COLOPI Serge, SCHLICHTING Didier et
THOMAS Richard

POUVOIRS : GARDET Elise à BORD Emeline, PARIZOT
Jacqueline à MANGIN Jacques

ABSENTS : MEISTERTZHEIM Camille et YDE Laurent

Mme BORD Emeline a été élue secrétaire.

Date de la convocation
13/01/2025

Date d'affichage
21/01/2025

Objet de la délibération

**AVIS MISE EN ENQUETE
PUBLIQUE PROJET ZONAGE
ASSAINISSEMENT
01/2025**

Nomenclature : 2 URBANISME
 2.1 documents d'urbanisme

Vu le code général des Collectivités et notamment ses articles L2224-8 et suivants et R2224-8 et suivants,
Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L 123-1 et suivant,
Vu la loi sur l'eau en date du 3 janvier 1992 au terme de laquelle la commune a l'obligation de déterminer le zonage d'assainissement sur son territoire,

Mr le Maire présente l'affiche de l'avis de mise à enquête publique du zonage d'assainissement de notre commune.

Après avoir pris connaissance du contenu de l'avis d'enquête publique tel que présenté,

le Conseil Municipal :

- Approuve le contenu de l'avis de mise en enquête publique du zonage d'assainissement,
- Donne pouvoir à Mr le Maire d'entreprendre toute démarche et signer tout document nécessaire à ladite enquête publique.
- Prend l'engagement d'inscrire au budget primitif 2025 les crédits nécessaires pour couvrir les frais relatifs à ladite enquête publique.

Pour copie conforme,

Mr le Maire
Jacques MANGIN

